

# Documents à fournir permis L avec activité – UE/AELE



**Seuls les dossiers complets seront acceptés**



## 1<sup>er</sup> octroi :

- Demande d'un titre de séjour, cocher « Activité lucrative salariée » dûment complétée et signée
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Copie du contrat de travail signé par les 2 parties, avec mention du salaire et du temps de travail
  - ✓ **En cas de travail partiel :** preuve des moyens financiers : extrait de compte, attestation de prise en charge ou autre contrat de travail
- Copie du contrat de bail
- Attestation de la caisse maladie Suisse
  - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
    - ✚ **Pour la France :** copie de la carte européenne d'assurance maladie et attestation de la CPAM française.
    - ✚ **Pour l'Italie :** fournir une copie de la carte européenne d'assurance maladie et la carte italienne d'assurance maladie
    - ✚ **Pour l'Allemagne et l'Autriche :** remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée » et copie de la carte européenne d'assurance maladie
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- CHF 95.- payable au comptant au dépôt de la demande

## **Renouvellement :**

- Permis « L » original
- Demande d'un titre de séjour, cocher « Prolongation », dûment complétée et signée
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Copie du contrat de travail signé par les 2 parties, avec mention du salaire et du temps de travail.
- Si montant du salaire ne ressort pas clairement du contrat de travail, joindre les 3 dernières fiches de salaire
- Copie du contrat de bail
- Attestation de la caisse maladie Suisse
  - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
    - ✚ **Pour la France** : copie de la carte européenne d'assurance maladie et attestation de la CPAM française.
    - ✚ **Pour l'Italie** : fournir une copie de la carte européenne d'assurance maladie et la carte italienne d'assurance maladie
    - ✚ **Pour l'Allemagne et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée » et copie de la carte européenne d'assurance maladie
- CHF 70.- pour les adultes et CHF 35.- pour les enfants si **moins d'un mois entre la fin de l'ancien permis et le dépôt de la nouvelle demande.**

**Nous vous rappelons que le dossier doit être impérativement déposé à notre bureau avant la prise d'emploi.  
Le non-respect de ce délai peut conduire à une amende !**